



Paris. — J. Claye, imp.

Gohier.

Furne et Ce, éditeurs.

par les circonstances. Le Directoire répondit, de son côté, qu'il allait se constituer en séance permanente, pour hâter le rapport qu'on lui demandait. On conçoit quelle agitation devait résulter d'une pareille détermination. On faisait, comme d'usage, courir les bruits les plus sinistres : les adversaires du Directoire disaient qu'il méditait un nouveau coup d'État, et qu'il voulait dissoudre les Conseils. Ses partisans répondaient au contraire qu'il y avait une coalition formée entre tous les partis pour renverser violemment la Constitution. Rien de pareil n'était médité de part

ni d'autre. La coalition des deux oppositions voulait seulement la démission des trois anciens directeurs. On imagina un premier moyen pour l'amener. La Constitution voulait que le directeur entrant en fonctions eût quitté la législature depuis un an révolu. On s'aperçut que Treilhard, qui depuis treize mois siégeait au Directoire, était sorti de la législature le 30 floréal an v, et qu'il avait été nommé au Directoire le 26 floréal an vi. Il manquait donc quatre jours au délai prescrit. Ce n'était là qu'une chicane, car cette irrégularité était couverte par le silence gardé

pendant deux sessions, et d'ailleurs Sieyès lui-même était dans le même cas. Sur-le-champ la commission des onze proposa d'annuler la nomination de Treilhard. Cette annulation eut lieu le jour même du 28, et fut signifiée au Directoire.

Treilhard était rude et brusque, mais n'avait pas une fermeté égale à la dureté de ses manières. Il était disposé à céder. Larévellière était dans une tout autre disposition d'esprit. Cet homme honnête et désintéressé, auquel ses fonctions étaient à charge, qui ne les avait acceptées que par devoir, et qui faisait des vœux tous les ans pour que le sort le rendit à la retraite, ne voulait plus abandonner ses fonctions depuis que les factions coalisées paraissaient l'exiger. Il se figurait qu'on ne voulait expulser les anciens directeurs que pour abolir la constitution de l'an III; que Sieyès, Barras et la famille Bonaparte concouraient au même but dans des vues différentes, mais toutes également funestes à la république. Dans cette persuasion, il ne voulait pas que les anciens directeurs abandonnassent leur poste. En conséquence, il courut chez Treilhard, et l'engagea à résister. « Avec Merlin et moi, lui dit-il, vous formerez la majorité, et nous nous refuserons à l'exécution de cette détermination du corps législatif, comme illégale, séditeuse et arrachée par une faction. » Treilhard n'osa pas suivre cet avis, et envoya sur-le-champ sa démission aux Cinq-Cents.

Larévellière, voyant la majorité perdue, n'en persista pas moins à refuser sa démission, si on la lui demandait. Les meneurs des Cinq-Cents résolurent de donner tout de suite un successeur à Treilhard. Sieyès aurait voulu faire nommer un homme à sa dévotion; mais son influence fut nulle dans cette occasion. On nomma un ancien avocat de Rennes, président actuel du tribunal de cassation, et connu pour appartenir plutôt à l'opposition patriote qu'à l'opposition constitutionnelle. C'était Gohier, citoyen probe et dévoué à la république, mais peu capable, étranger à la connaissance des hommes et des affaires. Il fut nommé le 29 prairial, et dut être installé le lendemain même.

Ce n'était pas assez d'avoir exclu Treilhard, on voulait arracher du Directoire Larévellière et Merlin. Les patriotes surtout étaient furieux contre Larévellière; ils se souvenaient que, quoique régicide, il n'avait jamais été montagnard, qu'il avait lutté souvent contre leur parti depuis le 9 thermidor, et que l'année précédente il avait encouragé le système des scissions. En conséquence, ils menacèrent de le mettre en accusation, lui et Merlin, s'ils ne donnaient pas tous deux leur démission. Sieyès fut chargé de faire une première ouverture, pour les engager à céder volontairement à l'orage.

Le 29 au soir, jour de la sortie de Treilhard, Sieyès proposa une réunion particulière des quatre directeurs chez Merlin. On s'y rendit. Barras, comme si l'on se fût trouvé en danger, y vint avec le sabre au côté, et n'ouvrit point la bouche. Sieyès prit la parole avec embarras, fit une longue digression sur les fautes du gouvernement, et balbutia longtemps avant d'en venir au véritable objet de la réunion. Enfin Larévellière le somma de s'expliquer clairement. « Vos amis, répondit Sieyès, et ceux de Merlin, vous engagent tous deux à donner votre démission. » Larévellière demanda quels étaient ces amis. Sieyès n'en put nommer aucun qui méritât quelque confiance. Larévellière lui parla alors avec le ton d'un homme indigné de voir le Directoire trahi par ses membres, et livré par eux aux complots des factieux. Il prouva que jusqu'ici sa conduite et celle de ses collègues avait été irréprochable, que les torts qu'on leur imputait n'étaient qu'un tissu de calomnies; puis il attaqua directement Sieyès sur ses projets secrets, et le jeta dans le plus grand embarras par ses véhémentes apostrophes. Barras, pendant tout ce temps, garda le plus morne silence. Sa position était difficile, car seul il avait mérité tous les reproches dont on accablait ses collègues. Leur demander leur démission pour des torts qu'ils n'avaient pas, et qui n'étaient qu'à lui seul, eût été trop embarrassant; il se tut donc. On se sépara sans avoir rien obtenu. Merlin, qui n'osait pas prendre un parti, avait déclaré qu'il suivrait l'exemple de Larévellière.



Bataille de la Trebbia. (Page 731.)

Barras imagina d'employer un intermédiaire pour obtenir la démission de ses deux collègues. Il se servit d'un ancien girondin, Bergoing, que le goût des plaisirs avait attiré dans sa société. Il le chargea d'aller voir Larévellière pour le décider à se démettre. Bergoing vint dans la nuit du 29 au 30, invoqua auprès de Larévellière l'ancienne amitié qui les liait, et employa tous les moyens pour l'ébranler. Il lui assura que Barras l'aimait, l'honorait, et regardait son éloignement comme injuste, mais qu'il le conjurait de céder, pour n'être pas exposé à une tempête. Larévellière demeura inébranlable. Il répondit que Barras était dupe de Sieyès, Sieyès de Barras, et que tous deux seraient dupés par les Bonaparte ; qu'on voulait la ruine de la république, mais qu'il résisterait jusqu'à son dernier soupir.

Le lendemain 30, Gohier devait être installé. Les quatre directeurs étaient réunis ; tous les ministres étaient présents. A peine

l'installation fut-elle achevée, et les discours du président et du nouveau directeur prononcés, qu'on revint à l'objet de la veille. Barras demanda à parler en particulier à Larévellière ; ils passèrent tous deux dans une salle voisine. Barras renouvela auprès de son collègue les mêmes instances, les mêmes caresses, et le trouva aussi obstiné. Il rentra, assez embarrassé de n'avoir rien obtenu, et craignant toujours la discussion des actes de l'ancien Directoire, qui ne pouvait pas être à son avantage. Alors il prit la parole avec violence, et n'osant pas attaquer Larévellière, il se déchaîna contre Merlin qu'il détestait, fit de lui la peinture la plus ridicule et la plus fautive, et le représenta comme une espèce de fier-à-bras, méditant, avec une réunion de coupe-jarrets, un coup d'État contre ses collègues et les Conseils. Larévellière, venant au secours de Merlin, prit aussitôt la parole, et démontra l'absurdité de pareilles imputations. Rien dans le

jurisconsulte Merlin, en effet, ne ressemblait à ce portrait. Larévellière retraça alors l'histoire de toute l'administration du Directoire, et le fit avec détail pour éclairer les ministres et le directeur entrant. Barras était dans une perplexité cruelle ; il se leva enfin, en disant : « Eh bien, c'en est fait, les sabres sont tirés. — Misérable, lui répondit Larévellière avec fermeté, que parles-tu de sabres ? Il n'y a ici que des couteaux, et ils sont dirigés contre des hommes irréprochables, que vous voulez égorger, ne pouvant les entraîner à une faiblesse. »

Gohier voulut alors servir de conciliateur, mais ne put y réussir. Dans ce moment plusieurs membres des Cinq-Cents et des Anciens s'étant réunis, vinrent prier les deux directeurs de céder, en promettant qu'il ne serait point dirigé contre eux d'acte d'accusation. Larévellière leur répondit avec fierté qu'il n'attendait point de grâce, qu'on pouvait l'accuser, et qu'il répondrait. Les députés qui s'étaient chargés de cette mission retournèrent aux deux Conseils, et y causèrent un nouveau soulèvement en rapportant ce qui s'était passé. Boulay (de la Meurthe) dénonça Larévellière, avoua sa probité, mais lui prêta mal à propos des projets de religion nouvelle, et accusa beaucoup son entêtement, qui allait, dit-il, perdre la république. Les patriotes se déchaînèrent avec plus de violence que jamais, et dirent que puisqu'ils s'obstinaient, il ne fallait faire aucune grâce aux directeurs.

L'agitation était au comble, et la lutte se trouvant engagée, on ne savait plus jusqu'où elle pourrait être poussée. Beaucoup d'hommes modérés des deux Conseils se réunirent, et dirent que, pour éviter des malheurs, il fallait aller conjurer Larévellière de céder à l'orage. Ils se rendirent auprès de lui dans la nuit du 30, et le supplièrent, au nom des dangers que courait la république, de donner sa démission. Ils lui dirent qu'ils étaient exposés tous aux plus grands périls, et que s'il s'obstinait à résister, ils ne savaient

pas jusqu'où pourrait aller la fureur des partisans. « Mais ne voyez-vous pas, leur répondit Larévellière, les dangers plus grands que court la république ? Ne voyez-vous pas que ce n'est pas à nous qu'on en veut, mais à la Constitution ; qu'en cédant aujourd'hui, il faudra céder demain, et toujours, et que la république sera perdue par notre faiblesse ? Mes fonctions, ajouta-t-il, me sont à charge ; si je m'obstine à les garder aujourd'hui, c'est parce que je crois devoir opposer une barrière insurmontable aux complots des factions. Cependant, si vous croyez tous que ma résistance vous expose à des périls, je vais me rendre ; mais, je vous le déclare, la république est perdue. Un seul homme ne peut pas la sauver ; je cède donc, puisque je reste seul, et je vous remets ma démission. »

Il la donna dans la nuit. Il écrivit une lettre simple et digne pour exprimer ses motifs. Merlin lui demanda à la copier, et les deux démissions furent envoyées en même temps. Ainsi fut dissous l'ancien Directoire. Toutes les factions qu'il avait essayé de réduire s'étaient réunies pour l'abattre, et avaient mis leurs ressentiments en commun. Il n'était coupable que d'un seul tort, celui d'être plus faible qu'elles ; tort immense, il est vrai, et qui justifie la chute d'un gouvernement.

Malgré le déchaînement général, Larévellière emporta l'estime de tous les citoyens éclairés. Il ne voulut pas, en quittant le Directoire, recevoir les cent mille francs que ses collègues étaient convenus de donner au membre sortant ; il ne reçut pas même la part à laquelle il avait droit sur les retenues faites à leurs appointements ; il n'emporta pas la voiture qu'il était d'usage de laisser au directeur sortant. Il se retira à Andilly, dans une petite maison qu'il possédait, et il y reçut la visite de tous les hommes considérés que la fureur des partis n'intimidait pas. Le ministre Talleyrand fut du nombre de ceux qui allèrent le visiter dans sa retraite.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

NOVI.

Formation du nouveau Directoire. — Moulins et Roger-Ducos remplacent Larévellière et Merlin. — Changement dans le ministère. — Levée de toutes les classes de conscrits. — Emprunt forcé de cent millions. — Loi des otages. — Nouveaux plans militaires. — Reprise des opérations en Italie; Joubert général en chef; bataille de Novi, et mort de Joubert. — Débarquement des Anglo-Russes en Hollande. — Nouveaux troubles à l'intérieur; déchaînement des patriotes; arrestation de onze journalistes; renvoi de Bernadotte; proposition de déclarer la patrie en danger.

Les années usent les partis, mais il en faut beaucoup pour les épuiser. Les passions ne s'éteignent qu'avec les cœurs dans lesquels elles s'allumèrent. Il faut que toute une génération disparaisse; alors il ne reste des prétentions des partis que les intérêts légitimes, et le temps peut opérer entre ces intérêts une conciliation naturelle et raisonnable. Mais avant ce terme, les partis sont indomptables par la seule puissance de la raison. Le gouvernement qui veut leur parler le langage de la justice et des lois leur devient bientôt insupportable, et plus il a été modéré, plus ils le méprisent comme faible et impuisant. Veut-il, quand il trouve des cœurs sourds à ses avis, employer la force, on le déclare tyrannique, on dit qu'à la faiblesse il joint la méchanceté. En attendant les effets du temps, il n'y a qu'un grand despotisme qui puisse dompter les partis irrités. Le Directoire était ce gouvernement légal et modéré qui voulut faire subir le joug des lois aux partis que la révolution avait produits, et que cinq ans de lutte et de réaction n'avaient pas encore épuisés. Ils se coalisèrent tous, comme on vient de le voir, au 30 prairial, pour amener sa chute. L'ennemi commun renversé, ils se trouvaient en présence les uns des autres sans aucune main pour les contenir. On va voir comment ils se comportèrent.

La Constitution, quoique n'étant plus qu'un fantôme, n'était pas abolie, et il fallait remplacer par une ombre le Directoire déjà ren-

versé. Gohier avait remplacé Treilhard; il fallait donner des successeurs à Larévellière et à Merlin. On choisit Roger-Ducos et Moulins. Roger-Ducos était un ancien girondin, homme honnête, peu capable, et tout à fait dévoué à Sieyès. Il avait été nommé par l'influence de Sieyès sur les Anciens. Moulins était un général obscur, employé autrefois dans la Vendée, républicain chaud et intègre, nommé comme Gohier par l'influence du parti patriote. On avait proposé d'autres notabilités ou civiles ou militaires, pour composer le Directoire; mais elles avaient été rejetées. Il était clair, d'après de pareils choix, que les partis n'avaient pas voulu se donner des maîtres: ils n'avaient porté au Directoire que ces médiocrités chargées ordinairement de tous les *intérim*.

Le Directoire actuel, composé, comme les Conseils, de partis opposés, était encore plus faible et moins homogène que le précédent. Sieyès, le seul homme supérieur parmi les cinq directeurs, rêvait, comme on l'a vu, une nouvelle organisation politique. Il était le chef du parti qui se qualifiait de modéré ou de constitutionnel, et dont tous les membres cependant souhaitaient une Constitution nouvelle. Il n'avait de collègue dévoué que Roger-Ducos. Moulins et Gohier, tous deux chauds patriotes, incapables de concevoir autre chose que ce qui existait, voulaient la Constitution actuelle, mais voulaient l'exécuter et l'interpréter dans le sens des patriotes.

Quant à Barras, appelé naturellement à les départager, qui pouvait compter sur lui ? Ce chaos de vices, de passions, d'intérêts, d'idées contraires, que présentait la république mourante, il en était à lui seul l'emblème vivant. La majorité, dépendant de sa voix, était donc commise au hasard.

Sieyès dit assez nettement à ses nouveaux collègues qu'il prenait la direction d'un gouvernement menacé d'une chute prochaine, mais qu'il fallait sauver la république si l'on ne pouvait sauver la constitution. Ce langage déplut fort à Gohier et à Moulins, et fut mal accueilli par eux. Aussi dès le premier jour les sentiments parurent peu d'accord. Sieyès tint le même langage à Joubert, le général qu'on voulait engager dans le parti réorganisateur. Mais Joubert, vieux soldat de l'armée d'Italie, en avait les sentiments ; il était chaud patriote, et les vues de Sieyès lui parurent suspectes. Il s'en ouvrit secrètement à Gohier et à Moulins, et parut se rattacher entièrement à eux. Du reste, c'étaient là des questions qui ne pouvaient arriver qu'ultérieurement en discussion. Le plus pressant était d'administrer et de défendre la république menacée. La nouvelle de la bataille de la Trebbia, répandue partout, jetait tous les esprits dans l'alarme. Il fallait de grandes mesures de salut public.

Le premier soin d'un gouvernement est de faire tout le contraire de celui qui l'a précédé, ne fût-ce que pour obéir aux passions qui l'ont fait triompher. Championnet, ce héros de Naples si vanté, Joubert, Bernadotte, devaient sortir des fers ou de la disgrâce, pour occuper les premiers emplois. Championnet fut mis sur-le-champ en liberté et nommé général d'une nouvelle armée qu'on se proposait de former le long des grandes Alpes. Bernadotte fut chargé du ministère de la guerre. Joubert fut appelé à commander l'armée d'Italie. Ses triomphes dans le Tyrol, sa jeunesse, son caractère héroïque, inspiraient les plus grandes espérances. Les réorganisateur lui souhaitaient assez de succès et de gloire pour qu'il pût appuyer leurs projets. Le choix de Joubert était fort bon sans doute, mais c'était une nouvelle injustice pour Moreau, qui avait si

généreusement accepté le commandement d'une armée battue, et qui l'avait sauvée avec tant d'habileté. Mais Moreau était peu agréable aux chauds patriotes, qui triomphaient dans ce moment. On lui donna le commandement d'une prétendue armée du Rhin qui n'existait pas encore.

Il y eut en outre divers changements dans le ministère. Le ministre des finances, Ramel, qui avait rendu de si grands services depuis l'installation du Directoire, et qui avait administré pendant cette transition si difficile du papier-monnaie au numéraire, Ramel avait partagé l'odieux jeté sur l'ancien Directoire. Il fut si violemment attaqué, que, malgré l'estime qu'ils avaient pour lui, les nouveaux directeurs furent obligés d'accepter sa démission. On lui donna pour successeur un homme qui était cher aux patriotes, et respectable pour tous les partis : c'était Robert Lindet, l'ancien membre du comité de salut public, si indécement attaqué pendant la réaction. Il se défendit longtemps contre la proposition d'un portefeuille : l'expérience qu'il avait faite de l'injustice des partis devait peu l'engager à rentrer dans les affaires. Cependant il y consentit par dévouement à la république.

La diplomatie du Directoire n'avait pas été moins blâmée que son administration financière. On l'accusait d'avoir remis la république en guerre avec toute l'Europe, et c'était bien à tort, si l'on considère surtout quels étaient les accusateurs. Les accusateurs, en effet, étaient les patriotes eux-mêmes, dont les passions avaient engagé de nouveau la guerre. On reprochait surtout au Directoire l'expédition d'Égypte, naguère si vantée, et l'on prétendait que cette expédition avait amené la rupture avec la Porte et la Russie. Le ministre Talleyrand, déjà peu agréable aux patriotes, comme ancien émigré, avait encouru toute la responsabilité de cette diplomatie, et il était si vivement attaqué qu'il fallut en agir avec lui comme avec Ramel, et accepter sa démission. On lui donna pour successeur un Wurtembergeois, qui sous les apparences de la bonhomie allemande cachait un esprit remarquable, et que M. de Talleyrand avait recommandé comme

l'homme le plus capable de lui succéder. C'était M. Reinhard. On a dit que ce choix n'avait été que provisoire, et que M. Reinhard n'était là qu'en attendant le moment où M. de Talleyrand pourrait être rappelé. Le ministère de la justice fut retiré à Lambrechts, à cause de l'état de sa santé, et donné à Cambacérès. On plaça à la police Bourguignon, ancien magistrat, patriote sincère et honnête. Fouché, cet ex-jacobin, si souple, si insinuant, que Barras avait intéressé dans le trafic des compagnies, et pourvu ensuite de l'ambassade à Milan, Fouché, destitué à cause de sa conduite en Italie, passait aussi pour une victime de l'ancien Directoire. Il devait donc prendre part au triomphe décerné à toutes les victimes; il fut envoyé à La Haye.

Tels furent les principaux changements apportés au personnel du gouvernement et des armées. Ce n'était pas tout que de changer les hommes, il fallait leur fournir de nouveau moyen de remplir la tâche sous laquelle leurs prédécesseurs avaient succombé. Les patriotes, revenant, suivant leur usage, aux moyens révolutionnaires, soutenaient qu'il fallait aux grands maux les grands remèdes. Ils proposaient les mesures urgentes de 1793. Après avoir tout refusé au précédent Directoire, on voulait tout donner au nouveau; on voulait mettre dans ses mains des moyens extraordinaires, et l'obliger même d'en user. La commission des onze, formée des trois commissions des dépenses, des fonds et de la guerre, et chargée, pendant la crise de prairial, d'aviser aux moyens de sauver la République, conféra avec les membres du Directoire, et arrêta avec eux différentes mesures qui se ressentaient de la disposition du moment. Au lieu de deux cent mille hommes à prendre sur les cinq classes de conscrits, le Directoire put appeler toutes les classes. Au lieu des impôts proposés par l'ancien Directoire, et repoussés avec tant d'acharnement par les deux oppositions, on imagina encore un emprunt forcé. Conformément au système des patriotes, il fut progressif, c'est-à-dire qu'au lieu de faire contribuer chacun suivant la valeur de ses impôts directs, ce qui procurait tout de suite les

rôles de la contribution foncière et personnelle pour base de répartition, on obligea chacun de contribuer suivant sa fortune. Alors il fallait recourir au jury taxateur, c'est-à-dire frapper les riches par le moyen d'une commission. Le parti moyen combattit ce projet et dit qu'il était renouvelé de la terreur, que la difficulté de la répartition rendait encore cette mesure inefficace et nulle, comme les anciens emprunts forcés. Les patriotes répondirent qu'il fallait faire supporter les frais de la guerre non pas à toutes les classes, mais aux riches seuls. Les mêmes passions employaient toujours, comme on le voit, les mêmes raisons. L'emprunt forcé et progressif fut décrété; il fut fixé à cent millions, et déclaré remboursable en biens nationaux.

Outre ces mesures de recrutement et de finances, on dut en prendre une de police contre le renouvellement de la chouannerie dans le Midi et les départements de l'Ouest, théâtre de l'ancienne guerre civile. Il se commettait là de nouveaux brigandages; on assassinait les acquéreurs des biens nationaux, les hommes réputés patriotes, les fonctionnaires publics: on arrêtait surtout les diligences, et on les pillait. Il y avait parmi les auteurs de ces brigandages beaucoup d'anciens Vendéens et chouans, beaucoup de membres des fameuses compagnies du Soleil, et aussi beaucoup de conscrits réfractaires. Quoique ces brigands, dont la présence annonçait une espèce de dissolution sociale, eussent pour but réel le pillage, il était évident, d'après le choix de leurs victimes, qu'ils avaient une origine politique. Une commission fut nommée pour imaginer un système de répression. Elle proposa une loi qui fut appelée loi des otages, et qui est demeurée célèbre sous ce titre. Comme on attribuait aux parents des émigrés ou ci-devant nobles la plupart de ces brigandages, on voulut en conséquence les obliger à donner des otages. Toutes les fois qu'une commune était reconnue en état notoire de désordre, les parents ou alliés d'émigrés, les ci-devant nobles, les ascendants des individus connus pour faire partie des rassemblements étaient considérés comme otages, et comme

civilement et personnellement responsables des brigandages commis. Les administrations centrales devaient désigner les individus choisis pour otages, et les faire enfermer dans des maisons choisies pour cet objet. Ils devaient y vivre à leurs frais et à leur gré, et demeurer enfermés pendant toute la durée du désordre. Quand les désordres iraient jusqu'à l'assassinat, il devait y avoir quatre déportés pour un assassinat. On conçoit tout ce qu'on pouvait dire pour ou contre cette loi. C'était, disaient ses partisans, le seul moyen d'atteindre les auteurs des désordres, et ce moyen était doux et humain. C'était, répondaient ses adversaires, une loi des suspects, une loi révolutionnaire, qui, dans l'impuissance d'atteindre les vrais coupables, frappait en masse, et commettait toutes les injustices ordinaires aux lois de cette nature. En un mot, on dit pour et contre tout ce qu'on a vu et répété si souvent dans cette histoire sur les lois révolutionnaires. Mais il y avait une objection plus forte que toutes les autres à faire contre cette mesure : ces brigands ne provenant que d'une véritable dissolution sociale, le seul remède était dans une réorganisation vigoureuse de l'État, et non dans des mesures tout à fait discréditées, et qui n'étaient capables de rendre aucune énergie aux ressorts du gouvernement.

La loi fut adoptée après une discussion assez vive, où les partis qui avaient été un moment d'accord pour renverser l'ancien Directoire se séparèrent avec éclat. A ces mesures importantes, qui avaient pour but d'armer le gouvernement de moyens révolutionnaires, on en ajouta qui, sous d'autres rapports, limitaient sa puissance. Ces mesures accessoires étaient la conséquence des reproches faits à l'ancien Directoire. Pour prévenir les scissions à l'avenir, on décida que le vœu de toute fraction électorale serait nul ; que tout agent du gouvernement cherchant à influencer les élections serait puni pour attentat à la souveraineté du peuple ; que le Directoire ne pourrait plus faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel sans une autorisation expresse ; qu'aucun militaire ne pourrait être privé de son grade sans une décision d'un conseil de guerre ;

que le droit accordé au Directoire de lancer des mandats d'arrêt ne pourrait plus être délégué à des agents ; qu'aucun employé du gouvernement ou fonctionnaire quelconque ne pourrait être ni fournisseur, ni même intéressé dans les marchés de fournitures ; qu'un club ne pourrait être fermé sans une décision des administrations municipale et centrale. On ne put pas s'entendre sur une loi de la presse ; mais l'article de la loi du 19 fructidor, qui donnait au Directoire la faculté de suppression à l'égard des journaux, n'en demeura pas moins aboli, et en attendant un nouveau projet, la presse resta indéfiniment libre.

Telles furent les mesures prises à la suite du 30 prairial, soit pour réparer de prétendus abus, soit pour rendre au gouvernement l'énergie dont il manquait. Ces mesures, qu'on prend dans les moments de crise, à la suite d'un changement de système, sont imaginées pour sauver un État, et arrivent rarement à temps pour le sauver, car tout est souvent décidé avant qu'elles puissent être mises à exécution. Elles fournissent tout au plus des ressources pour l'avenir. L'emprunt des cent millions, les nouvelles levées, ne pouvaient être exécutés que dans quelques mois. Cependant l'effet d'une crise est de donner une secousse à tous les ressorts et de leur rendre une certaine énergie. Bernadotte se hâta d'écrire des circulaires pressantes, et parvint de cette manière à accélérer l'organisation déjà commencée des bataillons de conscrits. Robert Lindet, auquel l'emprunt des cent millions n'ouvrait aucune ressource actuelle, assembla les principaux banquiers et commerçants de la capitale, et les engagea à prêter leur crédit à l'État. Ils y consentirent et prêtèrent leur signature au ministère des finances. Ils se formèrent en syndicat, et en attendant la rentrée des impôts, signèrent des billets dont ils devaient être remboursés au fur et à mesure des recettes. C'était une espèce de banque temporaire établie pour le besoin du moment.

On voulait faire aussi de nouveaux plans de campagne ; on demanda un projet à Bernadotte, qui se hâta d'en présenter un fort singulier, mais qui heureusement ne fut pas mis

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. A. THIERS

NOUVELLE ÉDITION

DESSINS PAR YAN' D'ARGENT



PARIS

FURNE, JOUVET ET C^{IE}, ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

—
M DCCCLXVI

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

TOME SECOND